



SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 21 MAI 2019

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS TENUE LE MARDI 21 MAI 2019, À 8 H 30, EN LA SALLE JEAN-BAPTISTE-SASSEVILLE DE LA MAIRIE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS.

| | | |
|----------------------------------|-----------------------------------|---------------------------------------|
| <u>Sont présents :</u> | Monsieur le maire Simon Deschênes | |
| | Monsieur Charles Soucy | conseiller district n ^o 1 |
| | Madame Ariane Lévesque | conseillère district n ^o 2 |
| | Monsieur Marc Portelance | Conseiller district n ^o 3 |
| | Monsieur Simon Pelletier | conseiller district n ^o 4 |
| | Monsieur Benoît Thibault | conseiller district n ^o 5 |
| | Monsieur Jacques Létourneau | conseiller district n ^o 6 |
| <u>Sont aussi présents :</u> | Madame Josée Latour | trésorière |
| | Monsieur Martin Richard | directeur général |
| | Madame Hélène Lemonde | greffière adjointe |

Membres de ce conseil formant quorum sous la présidence du monsieur le maire Simon Deschênes.

19-05-148

1.- Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

19-05-149

2.- Autorisation de signature – cession du lot 4 883 889 par M. Claude Lepage (partie de la rue Belleville)

CONSIDÉRANT que monsieur Claude Lepage est propriétaire du lot 4 883 889 du cadastre du Québec et que celui fait partie de l'assiette de la rue Belleville.

CONSIDÉRANT que monsieur Lepage est d'accord pour céder ce lot à la Ville de Sainte-Anne-des-Monts afin qu'il fasse partie de la rue publique.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le maire à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, l'acte de cession du lot 4 883 889 du cadastre du Québec en faveur de la Ville.

ADOPTÉE

3.- Période de questions

Il n'y a pas de question.

19-05-150

4- Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit et est levée à 8 h 37

ADOPTÉE

SIMON DESCHÊNES
MAIRE

HÉLÈNE LEMONDE
GREFFIÈRE ADJOINTE

/hl
